



Abonnement APCI

Abonnement Prévention Conseil Incendie

Savez-vous qu'en France, une entreprise sur deux subissant un incendie dépose le bilan dans les 5 années qui suivent ?

Pour éviter cela, vous pouvez mettre en place un Abonnement Prévention Conseil Incendie visant à réduire votre vulnérabilité. Pour la déterminer, nous vous proposons la méthodologie enseignée au CNPP (Centre National de la Prévention de la Protection).

Réglementation :

- Règles APSAD R11
- Certification APSAD de service

Objectifs :

- Réduire votre vulnérabilité incendie par l'élaboration d'un plan de traitement
- Réduction de votre prime d'assurance

Public

Direction, encadrement, responsable QHSE

Programme :

- Lettre de pré-visite
- Visite initiale, de suivi ou quinquennale selon les cas, par notre préventeur
- Mise en œuvre de la méthode CNPP, d'analyse de la vulnérabilité
- Recensement des Points Névralgiques et des Points Dangereux
- Recensement des Points Vulnérables Confirmés
- Construction du plan d'actions de prévention et de protection
- Rapport de visite

Durée :

- Visite initiale
- Visite annuelle de suivi
- Visite quinquennale